

[Traduction]

M. John McDerimid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je trouve fort curieux que, d'une part, le NPD réclame l'imposition d'un prix plancher pour assurer la survie des sociétés pétrolières, et que de l'autre, ils réclament des réductions de plus en plus importantes des prix pratiqués. Les revenus des sociétés sont investis dans la prospection. S'il nous est possible de poursuivre la prospection au Canada grâce à ces fonds, cela ne saurait que favoriser la création d'emplois au Canada, dans le secteur énergétique de l'Ouest, où nous en avons besoin.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES BARÈMES RÉGIONAUX UTILISÉS POUR LA RÉMUNÉRATION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, lors de négociations avec l'AFPC, le gouvernement a enfreint le principe de la parité salariale pour un travail d'égale valeur. En effet, le principe contraire a été imposé au groupe des manoeuvres et hommes de métier, et ce sont les travailleurs de Terre-Neuve ainsi que de l'ensemble des provinces maritimes qui se retrouvent au bas de l'échelle. Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre estime-t-il que le gouvernement favorise la discrimination et «comment peut-on le justifier»?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de répondre au préambule de la question de mon collègue. Rien n'a été imposé à quiconque. Mon collègue sait fort bien que ces questions font partie des négociations. Environ le cinquième des fonctionnaires fédéraux sont rémunérés en fonction de barèmes régionaux, chaque fois qu'il est possible de comparer les taux de rémunération dans la Fonction publique fédérale avec les barèmes applicables pour le même type d'emploi dans les différentes régions. C'est une pratique qui remonte très loin, et le député n'a qu'à s'informer au sein de son parti, une pratique équitable qui tient compte de la rémunération accordée dans les différentes régions.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, c'est le ministre de la Justice qui, dans une lettre adressée il a deux semaines au président du Conseil du Trésor, a parlé de discrimination et a demandé: «Comment peut-on le justifier?»

Des voix: C'est honteux.

M. Baker: Je suis d'accord avec le ministre de la Justice. Comment le gouvernement peut-il justifier ce que le ministre de la Justice dénonce comme injuste?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, lors de nos négociations avec l'AFPC,

Questions orales

nous avons pu nous entendre pour réduire de 22 à 16 le nombre de régions; les négociateurs ont accepté cette réduction, laquelle a été ratifiée par l'ensemble des membres. Par la suite, des travailleurs ont voulu savoir s'il y aurait d'autres réductions au cours de l'application de la convention. J'envisage toujours la question avec une grande ouverture d'esprit et je suis prêt à en discuter avec les intéressés. Je les ai même invités à me rencontrer. En ce qui concerne les résultats que nous avons obtenus dans le domaine des relations de travail, l'opposition n'a pas à nous faire la leçon.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAUX FINANÇÉES PAR LA CIA—ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement divulguera-t-il le rapport de l'enquête effectuée par le conseiller spécial, M. George Cooper, visant à établir si le Canada était au courant des fameuses expériences de lavage de cerveaux financées par la CIA qui ont été pratiquées sur neuf citoyens canadiens ou s'il y a participé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Il y a environ trois semaines maintenant, nous avons reçu le rapport que j'ai commandé pour tirer au clair cette affaire sur laquelle le gouvernement précédent avait fait la sourde oreille. Nous sommes en train d'étudier ce rapport, certains de mes collègues et moi-même. Nous devons agir au mieux non seulement des intérêts des Canadiens, mais aussi des plaignants aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. Lorsque nous en aurons terminé avec cet examen, nous communiquerons avec les représentants de la partie demanderesse pour faire le point avant d'annoncer notre décision. Le gouvernement actuel agit au grand jour sans craindre d'exposer les faits tels qu'ils sont à la population du Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REMETTRE UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT À L'AVOCAT DES VICTIMES DES EXPÉRIENCES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puis-je demander au ministre de la Justice s'il ne pourrait pas, compte tenu des circonstances, remettre un exemplaire du rapport à l'avocat des neuf personnes concernées, ce qui lui permettrait de prendre la décision la plus éclairée possible au nom des intéressés car il s'agit d'une affaire très grave qui devrait être résolue maintenant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je prends note de cet avis à titre d'instance et j'assure au député que si nous décidons de rendre ce rapport public, nous ne manquerons certes pas d'en remettre d'abord un exemplaire au représentant des demandeurs.